



LES ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT

La société et l'environnement

L'économie et l'environnement

Les actions des entreprises

L'action des collectivités locales

La politique de l'État

Les scientifiques et l'environnement

La politique européenne de l'environnement

L'environnement à l'échelle internationale



La société et l'environnement

Au cours de ces dix dernières années, l'intérêt pour la protection de l'environnement est devenu un élément constitutif stable de l'opinion française. La permanence de cette préoccupation laisse supposer l'émergence d'une « conscience environnementale » avec des incidences sur les comportements de consommation et les pratiques de vie

quotidienne. Mais l'identification et la mesure exacte du phénomène à l'aide des outils dont on dispose, sondages, élections, attitude des consommateurs, vie associative, apparaissent encore difficiles à opérer. S'il y a bien apparition d'une sensibilité environnementale dans la société française, il est malaisé d'en apprécier entièrement la portée.

1 LES SONDAGES D'OPINION

La complexité des systèmes de mesure de l'opinion, la relative hétérogénéité des questions posées, les multiples contradictions entre les résultats représentent autant d'obstacles qui renforcent la difficulté de connaître la vérité de l'opinion sur la question de l'environnement. Les Français peuvent être tour à tour qualifiés de « rois de l'écologie » chez eux, ou de « derniers de la classe » en Europe. Ainsi, une enquête de 1990 réalisée auprès de 30 000 familles européennes met-elle en évidence l'existence de trois groupes de pays : un premier groupe constitué de pays comme l'Allemagne, la Norvège, l'Autriche et l'Italie, où 55 à 62 % de la population s'estime concernée par les questions écologiques ; un deuxième groupe, avec des pays comme la Belgique, la Grande-Bretagne et l'Espagne, ce pourcentage varie entre 51 et 49 % ; dans le troisième groupe la France se trouve en dernière position avec 29 % de personnes se disant concernées par les questions écologiques. Il faut préciser que les questions portaient davantage sur des choix de consommateurs (produits verts, emballages) que sur des questions générales. On peut légitimement penser que la propension à choisir des produits respectueux de l'environnement est un bon indicateur de sensibilité environnementale, tout au moins plus pertinent qu'une question directe (par exemple :

vous sentez-vous concerné par les problèmes d'environnement ?), à laquelle il est impossible de répondre négativement. Ce qui est en cause pourtant, ce n'est pas la méthode d'enquête, ni la formulation des questions de sondage, mais le fait qu'il est difficile, chiffres de sondage à l'appui, de trancher en faveur de l'une ou l'autre réalité sociale.

Les sondages en question

Une étude des questions de sondage sur l'environnement posées depuis trois ans dans différents dispositifs d'enquête a permis de mettre en évidence quatre niveaux de questionnement.

- Celui de la responsabilité et de la notoriété : qui est responsable de la dégradation de l'environnement (les industries, les agriculteurs, les pouvoirs publics ou les citoyens) ? Quelles sont les mesures à prendre ?
- Celui de la hiérarchie des nuisances (la pollution de l'eau, les déchets nucléaires, chimiques, ménagers...) : quelles sont les actions prioritaires à mener dans ces domaines ?
- Celui des effets des activités sur la nature et le cadre de vie des hommes : quelles sont les priorités pour sauvegarder la nature et pour améliorer le cadre de vie ?
- Celui des valeurs : les effets des activités sur la santé et la sécurité des personnes, la solidarité avec les générations futures.

Ce dernier niveau intègre les trois autres, dans la mesure où les valeurs motivent les réponses aux questions se situant aux trois autres niveaux. Les sondages qui abordent des questions au niveau des valeurs sont très rares. C'est d'ailleurs à ce niveau que les difficultés d'interprétation des résultats sont les plus importantes. Ainsi, lorsqu'une majorité de personnes déclarent se soucier plus des effets de la dégradation de l'environnement sur les générations futures que sur elles-mêmes et dans le présent, cela peut autant signifier une très grande implication dans ces problèmes qu'un ajournement du souci pour justifier une relative passivité dans l'immédiat.

Nous avons choisi d'illustrer chacun de ces niveaux par des résultats de sondages issus de différents dispositifs d'enquête, de sorte que la vision des problèmes abordés soit la plus complète possible. Pour faciliter le repérage général, nous avons affiché des résultats d'enquêtes internationales à côté de résultats de sondages français. Il va de soi que cette démarche de confrontation entre le national et l'international est appelée à élargir la perspective, mais qu'elle n'autorise en aucun cas la comparaison des résultats.

Qui est responsable de la dégradation de l'environnement ?

L'Observatoire interrégional des politiques (OIP

Le principal responsable de la dégradation de l'environnement

Question : Qui, selon vous, est le principal responsable de la dégradation de l'environnement ?

Les industriels	39
Les comportements de chacun	47
Les agriculteurs	5
Les travaux des pouvoirs publics en matières de grands équipements	6
Non-réponses	3
Total	100 %

Source : EDF (observatoire Electricité et société) OIP, 1993.

FNSP-CNRS) a mis en place en 1992 un baromètre de suivi de l'environnement auquel participent la plupart des régions. À la question de la responsabilité concernant les atteintes à l'environnement, les citoyens s'accusent eux-mêmes en premier lieu (47 % considèrent que « les comportements de chacun » sont à l'origine de la dégradation de l'environnement), et semblent plus indulgents à l'égard des agriculteurs (5 %) et des pouvoirs publics (6 %). Un sondage paru le 26 avril 1990 dans *Paris-Match* donne un autre éclairage avec un libellé différent de la question. On y observe que les individus, définis comme des « consommateurs » dans ce sondage, étaient tenus pour responsables à 32 % contre 47 % en 1993 dans l'enquête OIP, où la responsabilité individuelle est mise en avant. L'industrie y était désignée responsable à 28 % contre 39 % (1993, OIP). Un autre sondage (Baromètre environnement EDF-DER, Sofres, 1992), avec une question différente, obtient 19 % de responsabilité individuelle, contre 41 % pour les industriels. On

observe donc qu'en fonction du libellé de la question le poids de la responsabilité de l'individu dans les dégradations de l'environnement varie : les individus s'autodésignent plus souvent comme responsables lorsqu'ils sont directement interpellés. Ils ne s'identifient pas toujours à la figure du consommateur.

La place de l'environnement dans la hiérarchie des problèmes de société

Depuis 1978 le Credoc, avec la participation du ministère de l'Environnement, interroge l'opinion sur les questions d'environnement. Dans l'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », une question mesure la place occupée par la dégradation de l'environnement dans les problèmes de société. La place de l'environnement comparé à d'autres sujets de préoccupation apparaît relativement stable dans le temps, même si elle est

conurrencée par des thèmes plus inquiétants tels que le chômage. En effet, en deux ans, le nombre de personnes préoccupées par le chômage a pratiquement doublé (de 27,3 à 43,8 %). Il est donc remarquable que dans un tel contexte la place de l'environnement parmi les autres préoccupations ne se soit pas véritablement modifiée : 11 % des personnes interrogées se déclaraient soucieuses de la dégradation de l'environnement en 1992, elles étaient 12 % en 1990. Cette stabilité se vérifie encore si l'on remonte à 1989, où le nombre de personnes préoccupées par les questions d'environnement se situe autour de 11,5 % (chiffre qui ne peut être comparé à ceux de 1992 que partiellement, compte tenu de la présence de deux propositions différentes dans la question de 1989).

Privilégier l'économie dans le respect de l'environnement

En France, 50 % des personnes seraient prêtes à accepter un ralentissement économique pour favoriser la protection de l'environnement (Credoc, 1992), alors qu'elles ne sont plus que 6 % à être d'accord pour la même cause au prix d'une augmentation du chômage. Croissance économique et diminution du chômage apparaissent comme dissociées dans l'opinion lorsque l'on propose un arbitrage avec

Protection de l'environnement ou développement économique ?

Question : Je vais vous lire trois opinions qui sont parfois exprimées au sujet des problèmes d'environnement. Avec laquelle de ces opinions êtes-vous personnellement le plus d'accord ?

A : Le développement économique doit plutôt passer avant la préoccupation de l'environnement.

B : Il faut assurer le développement économique, mais en respectant la protection de l'environnement.

C : La préoccupation de l'environnement doit plutôt passer avant le développement économique.

D : Ne se prononcent pas.

	A	B	C	D	Total
Belgique	5	67	23	5	100
Danemark	2	61	34	3	100
Allemagne	3	66	29	2	100
Grèce	6	71	21	2	100
Espagne	6	69	19	6	100
France	5	79	13	3	100
Irlande	12	59	15	14	100
Italie	4	71	18	7	100
Luxembourg	6	59	28	7	100
Pays-Bas	2	65	31	2	100
Portugal	9	62	18	11	100
Royaume-Uni	5	66	25	4	100

En %.

Source : CEE, Eurobaromètre, 1992.

la protection de l'environnement. On pourrait en déduire que le lien entre création d'emplois et protection de l'environnement n'est pas jugé négatif, et qu'il s'agit surtout de ne pas privilégier une croissance économique au prix de la dégradation de l'environnement.

Il s'agirait donc de favoriser un développement « différent », même s'il n'est pas défini comme tel. La croissance économique n'est pas jugée prioritaire par rapport à la protection de l'environnement, mais l'augmentation du chômage due à un ralentissement économique est rejetée. En réalité, le refus du chômage est absolu et doit donc être dissocié de toute autre préoccu-

tion. La croissance économique, elle, est envisagée de multiples manières, dont celle d'une croissance respectueuse de l'environnement, plébiscitée par 79 % des Français selon l'enquête européenne Eurobaromètre.

La hiérarchie des problèmes d'environnement

Dans tous les sondages qui posent la question de la hiérarchie des nuisances, la pollution de l'eau apparaît comme le problème le plus sensible (lorsque cette réponse est proposée), suivie par la pollution de l'air et les déchets dangereux. Dans l'enquête OIP, où la

dimension de proximité est très forte, les décharges sauvages d'ordures sont désignées comme le danger le plus important. Une des difficultés de la hiérarchie des problèmes consiste en l'impossibilité de comparer les résultats de sondages qui ne reprennent pas les mêmes questions. Il faut préciser que la hiérarchie des problèmes varie avec la référence géographique de l'enquête : selon que l'on cite les problèmes de la région, du pays ou du monde, les réponses sont différentes, de même que le degré de préoccupation. L'appréciation de l'état de l'environnement devient plus négative avec la distance des répondants des territoires en question. Ainsi, en règle géné-

La hiérarchie des menaces pour l'environnement

Question : voici une liste de dangers pour l'environnement. Pour chacun d'entre eux, pouvez-vous me dire si, pour votre région, cela constitue un danger plutôt grand ou plutôt faible ⁽¹⁾ ?

	Plutôt grand	Plutôt faible	NSP ⁽²⁾	Total	Rang
Les décharges sauvages d'ordures	79	19	2	100	1
La pollution de l'eau	76	22	2	100	2
L'abandon des cultures et le dépeuplement des zones rurales	74	23	3	100	3
La pollution atmosphérique	70	28	2	100	4
Le stockage de déchets chimiques	70	28	2	100	5
Le transport de matières dangereuses	63	31	6	100	6
La défiguration des paysages	63	35	2	100	7
Les risques nucléaires	51	45	4	100	8

(1) Les réponses sont données en pourcentage.

(2) Ne se prononcent pas.

Source : EDF (observatoire Electricité et société), OIP, 1992.

rale, on juge plutôt satisfaisant l'état de son environnement proche, et de plus en plus mauvais l'état des lieux au fur et à mesure que l'on s'en éloigne. Même chose concernant le temps : une majorité de Français considèrent que les conséquences des problèmes actuels sur les générations futures sont plus importantes que celles qui les concernent directement, ou celles qui concernent les hommes vivant aujourd'hui sur terre (Baromètre environnement EDF-DER, Credoc, 1992).

Les priorités d'action

Le jugement des Français sur la présence et l'action publiques dans le domaine de la protection de l'environnement laisse beaucoup de place à une intervention plus soutenue de

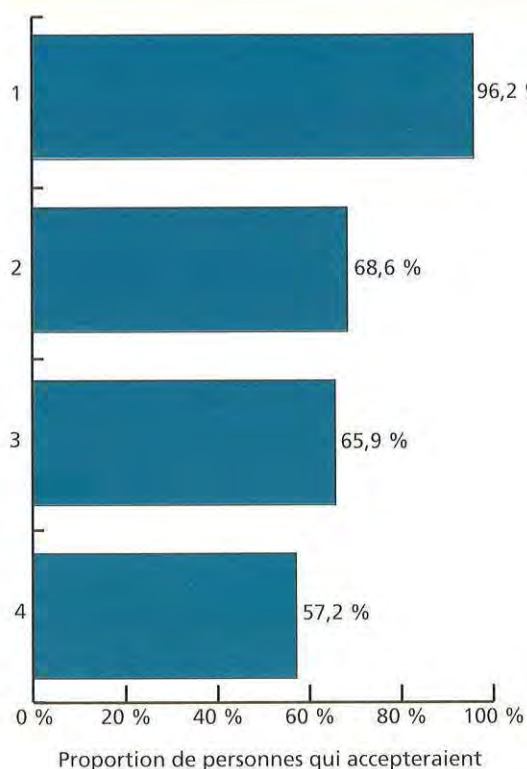
l'État. Si 57 % pensent que les pouvoirs publics ne s'occupent pas assez de la protection de l'environnement, 29 %, encore plus sévères, jugent que l'action des pouvoirs publics n'est pas efficace (CREDOC).

Quant aux priorités d'action, les individus-consommateurs sont tous prêts à faire des efforts pour protéger l'environnement (alors que 19 % seulement se considèrent comme principaux responsables de la dégradation dans la même enquête). Quelle que soit la nature de ces efforts, il est remarquable de constater que seules, les augmentations des prix de l'électricité, des impôts ou du chômage sont rejetées par la majorité. Près de 100 % des personnes interrogées se disent prêtes à trier leurs ordures, 72 % accepteraient moins de confort et plus de 60 % déclarent vouloir payer

plus cher des produits industriels ou agricoles protégeant l'environnement. Ces chiffres relèvent évidemment de la simple déclaration d'intention, mais il est intéressant d'y trouver ce que la majorité juge qu'il serait bon de faire, même si les actions proprement dites ne suivent pas (encore) réellement.

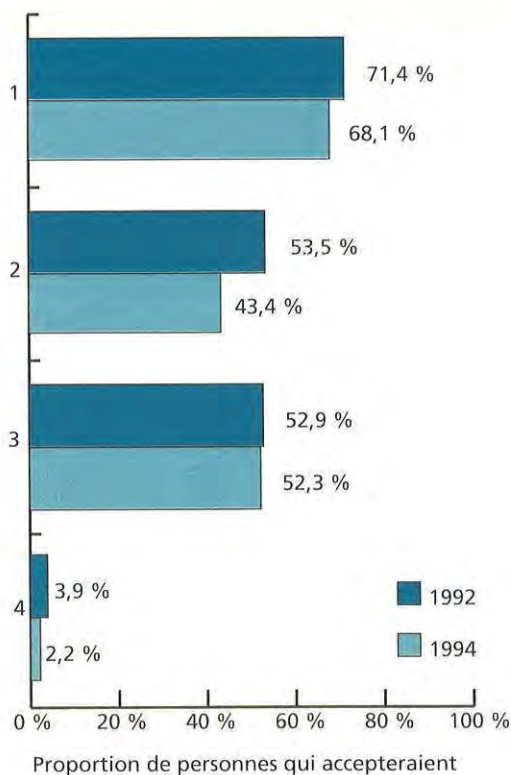
L'éthique de la préoccupation pour l'environnement

Soixante deux pour cent des Français considèrent les effets de la dégradation de l'environnement sur les générations futures comme les plus importants (Baromètre environnement EDF-DER, Sofres, 1992). Viennent ensuite les effets impliquant les hommes qui vivent aujourd'hui sur terre et



Question 1 : Parmi les actions suivantes, lesquelles seriez-vous prêt(e) à adopter personnellement pour lutter contre la dégradation de l'environnement ?

- utiliser plusieurs poubelles pour séparer les divers types de déchets (1) ;
- payer plus cher des produits d'agriculture et d'élevage plus naturels (2) ;
- acheter plus cher des produits industriels reconnus comme préservant l'environnement (3) ;
- renoncer à votre voiture pour les déplacements de tous les jours (4)



Question 2 : Au cas où ce serait nécessaire pour préserver et protéger l'environnement, seriez-vous prêt(e) à accepter :

- moins de confort (1) ;
- une stagnation économique (2) ;
- un niveau de vie plus faible (3) ;
- une augmentation du chômage (4)

Source : EDF (Direction des études et recherches, baromètre environnement), Sofres, 1992-1994.

Les efforts pour protéger l'environnement

ceux concernant les autres espèces vivantes. L'inquiétude « égoïste » pour soi-même est évoquée en dernière position. Malgré la difficulté d'interpréter de manière univoque ces résultats, nous pouvons constater que le souci pour l'environnement

procède de sources éthiques : la responsabilité pour les générations futures et l'ensemble du vivant. Nous retrouvons cette même distribution pour l'ensemble des pays européens dans l'enquête Eurobaromètre (1992). Les

conséquences sur les générations futures des atteintes à l'environnement perpétrées aujourd'hui arrivent en première position (56 %), comme principale justification du souci pour l'environnement.

Les Français aiment l'ours, mais pas la vipère !

« Voici une liste d'animaux menacés de disparition en France. D'après vous, quelles sont les espèces qu'il faut protéger en priorité ? » Telle est la question posée à l'opinion dans un sondage en 1992. Si la question comportait un piège évident (elle laissait entendre qu'il y avait à choisir), la magnanimité de la sauvegarde pouvait s'exercer à l'endroit des neuf animaux proposés (ou d'aucun), car il n'y avait pas de limitation du nombre de réponses. Des animaux très connus et sympathiques étaient proposés à côté d'animaux peu connus, voire redoutés (mais non moins menacés) :

- | | |
|----------------------------|------|
| 1. l'ours brun | 76 % |
| 2. l'aigle royal | 74 % |
| 3. la cigogne blanche | 70 % |
| 4. le faucon pèlerin | 57 % |
| 5. le vautour fauve | 36 % |
| 6. le crapaud vert | 35 % |
| 7. l'hippocampe moucheté | 21 % |
| 8. le requin squalé bouclé | 19 % |
| 9. la vipère d'orsini | 14 % |

Les personnes interrogées ont choisi ceux des animaux qu'il leur semblait valoir la peine de protéger, en laissant de côté les autres. Aucune commune mesure entre le sort réservé à la cigogne blanche, à l'ours brun ou à l'aigle royal et celui du requin squalé bouclé ou de la vipère d'orsini. Moins de 10 % ont jugé nécessaire de protéger l'ensemble des neuf animaux menacés (ce qui constitue la position cohérente d'un point de vue de la défense de l'environnement). Les autres ont en quelque sorte "totémisé" leurs animaux favoris. Les plus populaires s'avèrent être la cigogne blanche et l'ours brun. Mais il y a de fortes variations en fonction de la catégorie socioprofessionnelle des répondants. Ainsi, le crapaud vert a deux fois plus souvent la faveur des agriculteurs que des ouvriers (dont un quart seulement le protégeraient), tandis que l'hippocampe moucheté

laisse de marbre les agriculteurs mais suscite un petit intérêt auprès des membres des professions intermédiaires. Le vautour fauve émeut les artisans, les commerçants et les professions libérales plus que les employés ou les agriculteurs (8 % le choisissent). Certains ne retiennent que les oiseaux, d'autres que les rapaces, mais personne ne veut protéger uniquement le requin ou la vipère... Deux ans après, en 1994, il est encore moins intéressant que jamais d'être vipère d'orsini (12 % entendent la protéger), ou crapaud vert (avec 29 % de verdicts de clémence, le crapaud vert perd 6 points). L'aigle royal ravit la vedette à l'ours brun, qui se maintient (autour de 75 % d'opinions favorables).

Source : D'après une enquête du Baromètre environnement EDF-DER-Sofres, juin 1992/Janvier 1994.

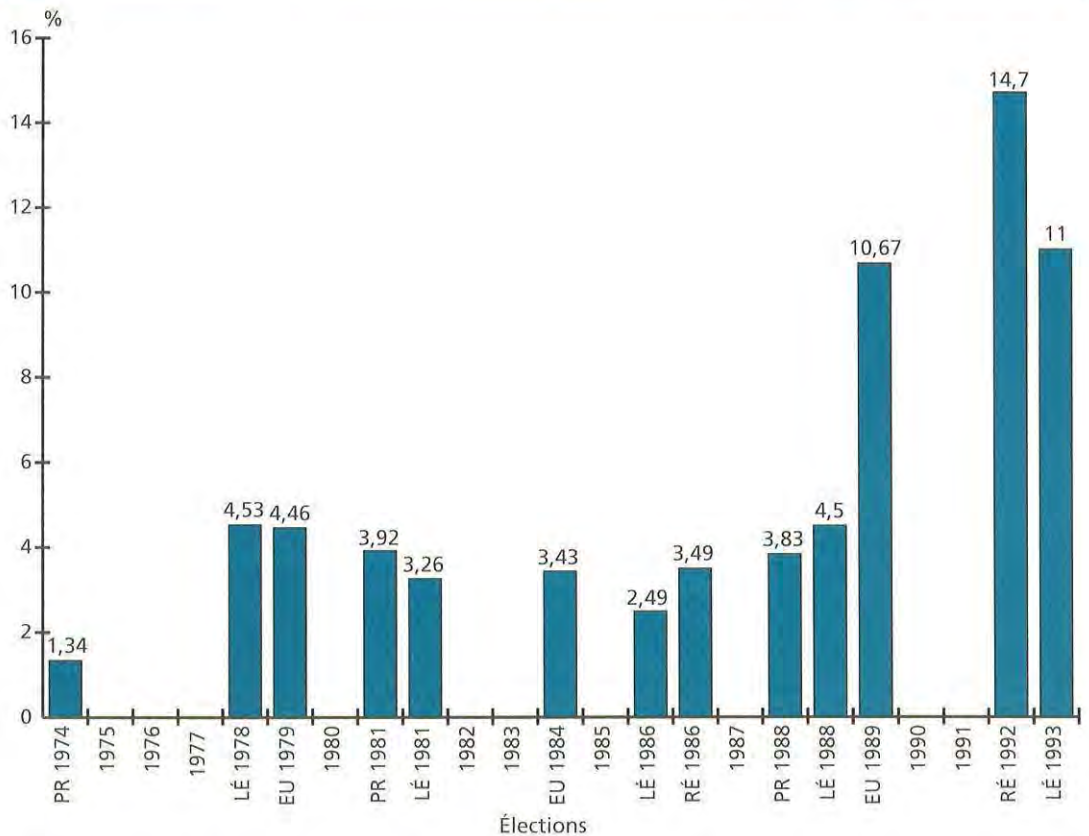
Indépendamment des dispositifs d'enquête et de leurs variations méthodologiques, une tendance stable depuis quelques années se manifeste en faveur de l'environnement dans l'opinion. Les mouvements de flux et de reflux en fonction de l'actualité n'y changent rien. Il y a véritablement une prise de conscience de problèmes spécifiques concernant la santé et la sécurité des hommes relatifs à la dégradation de l'environnement, et une anticipation de leur aggravation dans l'avenir. Néanmoins, très peu d'éléments permettent aujourd'hui d'apprécier la force d'entraînement de

ces opinions en faveur d'un changement des pratiques de consommation ou de vie quotidienne plus soucieuses de l'environnement.

2 L'ÉVOLUTION DU VOTE ÉCOLOGISTE

Les incidences électorales de la sensibilité environnementale dans l'opinion sont loin d'être faciles à analyser. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le lien entre la préoccu-

pation pour les problèmes d'environnement observée dans les sondages d'opinion et le vote vert est complexe, indirect, contradictoire. Il est donc délicat de déduire des intentions de vote à partir des résultats de sondages sur l'environnement, et inversement, de mesurer l'étendue réelle de la préoccupation pour l'environnement à partir des résultats des écologistes aux élections. C'est ainsi que le succès d'opinion dont jouissent certains thèmes abordés lors de la campagne électorale des écologistes est sans commune mesure avec les résultats des



PR : présidentielles EU : européennes
 LÉ : législatives RÉ : régionales
 Les chiffres pour 93 concernent l'Entente écologiste + divers écologistes.
 (1) En % des suffrages exprimés.

Source : D. Boy, Centre d'étude de la vie politique française, 1993.

Scores écologistes 1974-1993 ⁽¹⁾

législatives de 1993. De fait, en 1993, 59 % sont d'accord avec la proposition de l'interdiction de circuler en voiture dans les centres-villes, 39 % sur le partage du temps de travail accompagné d'une diminution de salaire, et 35 % sur la réduction du programme de construction des autoroutes (OIP-CNRS, EDF, « Électricité et Sociétés », 1993). Non seulement il n'y a pas de rapport immédiat entre les opinions sur un thème donné et leur traduc-

tion politique en vote, mais le poids du système électoral, l'importance des mouvements de défense de l'environnement, l'actualité et beaucoup d'autres facteurs interviennent dans les explications.

Plutôt que de passer naturellement de l'inquiétude à la formulation politique des solutions (dont le vote vert), c'est presque le phénomène inverse qui se produit : c'est le succès électoral (réel ou anticipé) des écologistes qui stimule la

demande de nombreux sondages sur des thèmes d'environnement, donc la formulation publique des opinions. La baisse relative des écologistes aux élections législatives de 1993 (qui avaient été précédées d'une forte moisson de sondages sur les soucis environnementaux des Français pour les comparer à leurs intentions de vote) a contribué à affaiblir l'intérêt médiatique pour ce genre de sondages, qui sont dès lors devenus plus rares. Il est

La confiance pour la défense de l'environnement

Question : À qui faites-vous personnellement le plus confiance pour défendre votre environnement ? Et ensuite ?

	1 ^{re} réponse			2 ^e réponse		
	Rappel 1992	1993	Écart	Rappel 1992	1993	Écart
Aux municipalités	27	26	-1	21	21	-
Au conseil général	6	8	+2	9	10	+1
Au conseil régional	9	13	+4	15	17	+2
À l'initiative de chacun de nous	32	32	-	21	21	-
Aux mouvements écologistes	18	12	-6	17	12	-5
À l'État	3	4	+1	6	8	+2
À l'Union européenne	2	3	+1	5	5	-
Ne sait pas	3	2	-1	6	6	-
	100 %	100 %		100 %	100 %	

Source : EDF (observatoire Électricité et Sociétés, OIP, 1993).

néanmoins intéressant d'ajouter au tableau de l'opinion sur l'environnement dans les sondages un aperçu de l'évolution du vote vert depuis qu'il existe des listes écologistes en France. Mais attention ! Cette autre manière de comprendre l'intérêt pour l'environnement n'est pas réductible à l'intérêt pour l'environnement mesuré dans les sondages.

L'expression politique des préoccupations pour l'environnement, qui se manifesterait par la décision de voter pour l'une ou l'autre des formations écologistes présentes aux élections, n'est donc pas le résultat direct de l'inquiétude pour les problèmes d'environnement en eux-mêmes. Il n'est pas possible de réduire les motivations du vote vert à la conviction qu'il doit être fait quelque chose dans la cité pour préserver l'environnement. De même, le vote vert ne peut être réduit à une simple expression

du refus de voter pour des partis politiques traditionnels, ne serait-ce que parce que la question de savoir qui doit s'occuper en priorité des problèmes d'environnement reste toujours ouverte. En l'absence de référence aux mouvements politiques traditionnels, après l'initiative individuelle (toujours préférée à toute autre proposition) ce sont les municipalités, suivies des mouvements écologistes qui recueillent le plus de confiance pour la défense de l'environnement proche.

3 LES PERCEPTIONS DE L'ENVIRONNEMENT

Le ministère de l'Environnement, par l'intermédiaire du Sretie, a lancé en 1991 une grande enquête quantitative sur la population, l'espace de vie

et l'environnement, confiée à l'Ined (Institut national d'études démographiques). Cette enquête est actuellement en cours d'exploitation. Outre les informations sur la structure sociale et géographique des rapports à l'environnement, cette enquête permet d'espérer une véritable avancée méthodologique. Un soin particulier a été apporté à l'élaboration de l'échantillon : 6 000 questionnaires, dont 4 719 sont effectivement exploités, répartis géographiquement de façon à assurer la représentativité de régions différentes selon l'environnement naturel et la distinction rural/urbain. Le passé en termes d'habitat et d'espace des personnes interrogées sera pris en compte afin d'établir un lien entre la biographie résidentielle et les positions exprimées sur l'environnement. L'idée que la perception de l'environnement est étroitement liée non seule-

ment aux conditions de vie quotidienne, mais à la trajectoire résidentielle et aux expériences des personnes interrogées, distingue cette enquête d'un sondage d'opinion.

L'environnement, c'est plutôt la nature

Une première exploitation de l'enquête a débouché sur des résultats qui montrent le recouvrement presque total des notions d'environnement et de nature. La question : « L'environnement, c'est plutôt la nature ou les gens ? », devait aider à trancher entre les deux perceptions de l'environnement, entre ceux qui le considèrent comme un fait de société et ceux qui y voient un fait de nature. La majorité des sondés choisit la nature, contre 23 % qui considèrent que l'environnement c'est plutôt « les gens ». Un cinquième d'entre eux refuse de trancher et opte pour la position « l'environnement c'est à la fois la nature et les gens » (19 %). Dans cette première perspective, la signification de l'environnement comme milieu naturel semble l'emporter largement sur les définitions concurrentes.

Derrière la nature, l'environnement

Mais de quelle nature s'agit-il ? Dans la liste de mots liés à l'environnement qui leur est proposée, 98 % des sondés choisissent le mot « nature ». En même temps, 95 % des per-

sonnes interrogées considèrent que « les hommes et les femmes font partie de la nature ». Il ne s'agit donc pas d'une nature originelle, sans intervention ou existence de l'homme, mais d'une nature que l'intervention humaine ne dénature pas. Il s'agit donc d'une des définitions de l'environnement. Le traitement de ces deux questions ne permet pas de sortir de cette relative synonymie, nature et environnement. Une telle unanimité – toutes catégories de lieu et sociales confondues – dans les réponses à ces deux questions laisse plutôt penser que l'interrogation est seulement déplacée : à quelle conception de l'environnement correspond telle conception de la nature et réciproquement ? Enfin, et quelle que soit la signification du mot environnement, 82 % des personnes interrogées jugent la situation de l'environnement « réellement inquiétante ». Les effets sur la santé de la pollution de l'eau sont considérés comme les plus graves. Ces résultats corroborent ceux de la majorité des sondages d'opinion sur l'environnement cités auparavant.

La position géographique importe peu

Si l'on prend en compte les seuls critères macro-géographiques, le caractère rural ou urbain de l'habitat, la situation régionale au nord, au sud ou au centre de la France, la situation des habitations en montagne, en plaine ou sur le littoral ne jouent

guère dans la différenciation des perceptions de l'environnement. La distinction entre ruraux et urbains est sensible dans le choix, légèrement plus fréquent chez les urbains, des termes tels que « violence » et « sécurité quotidienne » parmi les mots liés à l'environnement. Cette distinction recoupe par ailleurs l'association de l'environnement « aux gens » plutôt qu'à la nature.

Sans disposer de l'ensemble des renseignements sur la différenciation en fonction de la trajectoire résidentielle, l'hypothèse est avancée que le niveau « local fin » serait celui qui permet de distinguer les attitudes. Une autre interprétation possible est suggérée : le débat médiatique et les mobilités géographiques auraient nivelé les différences de représentation liées à l'expérience que chacun a de son propre cadre de vie. Cependant, com-me nous ne disposons sur ces sujets que des réponses à la perception de l'environnement, il serait prématuré de se lancer dans des hypothèses explicatives. On peut considérer que les mots proposés dans la liste font eux-mêmes partie de l'univers médiatique homogène où se déroule le débat sur l'environnement. En choisissant ces mots dans la liste, les enquêtés ont certes donné leur vision de l'environnement, mais ils ont également entériné une vision qui leur était proposée.

« L'environnement, qu'est-ce que cela évoque pour vous ? »

Le dépouillement des réponses à cette question

ouverte permet d'affiner l'analyse. Éléments naturels et références aux activités humaines forment ensemble la description de l'environnement la plus courante (39 %). Sur un total de 74 % de personnes qui évoquent la nature ou les éléments s'y rapportant, 35 % citent la nature à l'exclusion de l'homme. Ainsi, en décantant successivement les définitions, on s'aperçoit que la nature sans l'homme est synonyme d'environnement pour environ un tiers de la population, ce qui représente une part relativement élevée. Il n'y a, en revanche, que 23 % d'enquêtés à définir l'environnement par l'activité humaine sans la nature.

Le grand succès du mot « nature » associé au mot « environnement » se trouve ainsi relativisé. La notion d'environnement définie par plus d'un tiers des enquêtés

pourrait se résumer ainsi : l'environnement, c'est l'homme en relation avec la nature. Cela d'autant plus que les autres définitions spontanées font directement ou indirectement référence à l'homme, à ses activités et ses valeurs : la propreté (6 %), la tranquillité (6 %), la préservation (5 %). Ce sont des noms qui supposent un jugement, une position active qui dépasse la simple description des finalités attendues de l'action humaine. Il en est ainsi des définitions de l'environnement comme « défense de la population contre les nuisances » (6 %) ou comme « retombée négative du progrès » (2 %).

Les propositions de limitation ou de modération du progrès technique pour mieux protéger l'environnement remportent l'accord d'une très grande majorité, alors que la

capacité réparatrice du progrès est mise en doute par 58 % des personnes interrogées. L'environnement comme problème et comme accumulation des nuisances semble recevoir cette signification majoritaire de « dégât du progrès ».

4 LA CONSOMMATION DES MÉNAGES

La consommation des ménages est une part prépondérante de la vie économique. En 1992, elle était évaluée à 4 208 milliards de francs, ce qui représente 60 % du PIB. L'Insee définit ainsi la consommation des ménages : « Selon le système élargi de comptabilité nationale, la consommation finale des ménages représente la valeur des biens et services, mar-

Le progrès technique et l'environnement

Êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes (1) ?	Tout à fait d'accord + plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord + pas du tout d'accord	Non renseigné
1. On doit utiliser tout le progrès technique pour augmenter notre niveau de vie.	69 %	30 %	1 %
2. On doit cesser d'utiliser certains apports du progrès technique pour mieux préserver l'environnement.	89 %	9 %	2 %
3. On doit ralentir l'utilisation du progrès technique pour mieux préserver l'environnement.	72 %	26 %	2 %
4. On doit utiliser tout le progrès technique, c'est lui qui rétablira l'environnement.	39 %	58 %	3 %

(1) Les réponses sont données en %.

chands et non-marchands, utilisés pour la satisfaction directe des besoins humains « individuels ». Ceux-ci sont explicitement distingués des besoins humains « individualisables ou collectifs » qui sont regroupés dans la consommation finale de services non-marchands par les administrations publiques et privées. »

Les incidences de la consommation sur l'environnement s'analysent en premier lieu en tant que pression. La consommation suppose en effet le prélèvement de matières premières, l'utilisation d'énergie et d'espace, et, finalement, l'émission de substances dans l'air et dans l'eau, ainsi que la production de déchets. Son volume et sa structure sont des éléments essentiels pour évaluer l'impact de la consommation sur l'environnement. Les critiques de la société de consommation, pour ce qu'elle implique de gaspillage de ressources naturelles et d'insouciance face aux générations futures ont porté sur les externalités engendrées par la consommation. Il ne faut cependant pas oublier les capacités de réponse contenues dans le couple production/consommation lui-même. L'analyse des multiples interactions qui impliquent à la fois les modes de production et le type de développement économique montre que l'impact de la consommation sur l'environnement doit être appréhendé avec beaucoup de nuances. La condamnation en bloc de la consommation comme étant

en soi nuisible à l'environnement commence à céder la place à la réflexion sur le concept de « consommation durable » (débat au Parlement européen, 1993). Cette conception, calquée sur celle de « développement durable », entérine le fait constaté en pratique qu'il est possible, à travers le choix des consommateurs et une législation cohérente, d'influencer les manières de produire – et donc de consommer – pour qu'elles respectent l'environnement. Tout autant que le volume et la structure, les formes de la consommation sont significatives quant aux conséquences environnementales.

Sans surestimer la part de la consommation dans les problèmes d'environnement, il s'agit de prendre la mesure des contradictions que la société de consommation généralisée doit affronter pour intégrer le respect de l'environnement dans son fonctionnement. Trois aspects de la consommation sont à envisager de façon dynamique :

- la consommation en général, dont le volume et la structure ont un impact sur l'environnement ;
- la part des ménages dans les pressions sur l'environnement ;
- à travers les consommations respectueuses de l'environnement – label vert, changements des pratiques de production (cf. chapitre « Les actions des entreprises ») – et l'attitude des consommateurs face aux produits verts.

Volume et structure de la consommation

Avec des périodes d'accélération, puis de ralentissement, la consommation globale n'a cessé de croître sur le long terme, parallèlement à l'accroissement du pouvoir d'achat et à la diminution constante de la taille des ménages. Les taux de croissance de la consommation sont en baisse depuis 1989, avec une légère reprise en 1992. Cette baisse a été confirmée dans les tendances observées au 1^{er} trimestre 1993. De 1,5 % par an en 1992, la croissance de la consommation passerait à 0,5 % en 1993.

Le ralentissement ne touche pas de façon égale chacune des fonctions de la consommation dont la structure s'est fortement modifiée sur le long terme. Alors que la part relative des produits alimentaires ne cesse de se réduire depuis 1959, celle des services médicaux et de la santé s'accroît à un rythme soutenu, entre 5 et 8 % par an en volume. C'est cette dernière fonction qui enregistre la croissance la plus forte, suivie par les dépenses de loisir, de logement et d'éclairage. La consommation de soins de santé, qui a doublé en trente ans, a atteint en 1992 10 % de la consommation globale. Parmi les achats de biens durables, la part des automobiles neuves représentait en 1992 près de 40 %, part également en croissance constante depuis trente ans.

Ces modifications dans la structure de la consommation vers des services, et moins de matières premières ou de matériaux de base (acier, ciment ou verre), de même que les progrès technologiques, les contraintes économiques, font que l'impact de la consommation sur l'environnement se présente comme moins redoutable. C'est oublier la dimension globale de la plupart des problèmes d'environnement, parallèle à la mondialisation du marché et à la montée d'aspirations à un niveau de vie comparable à celui des pays industrialisés qui l'accompagne. Si les pressions exercées par la consommation (et les modes de production qu'elle implique) semblent moindres dans les pays industrialisés, cela est dû au fait que les problèmes se déplacent à une autre échelle, mondiale. Il n'est pas du tout sûr que la réduction des pressions de la consommation sur l'environnement soit obtenue comme un effet automatique de l'élévation du niveau de vie (et les modifications dans la structure de la consommation que cela entraîne). D'autres facteurs, dont la volonté politique et l'opinion publique, ont encore un rôle important à jouer.

Parmi les explications le plus souvent avancées de la dépression de la consommation (après l'évocation des effets de la crise économique), le changement des valeurs des individus dans la période actuelle occupe une place de choix. Le pessimisme économique, la crainte du chômage, la prise de

conscience de l'affaiblissement du pouvoir d'achat sur le cycle de vie des individus, les menaces qui entourent le système des retraites sont les principaux facteurs explicatifs du changement d'attitude des consommateurs. Selon les analyses du Credoc, la dimension immatérielle de la consommation, distinguée de la dimension d'usage, tend à rendre la consommation sensible aux variations dans les valeurs des individus. Ceux-ci tendraient à privilégier une consommation qui ait du « sens », à accentuer la nécessité de l'arbitrage devant la surabondance de l'offre et la morosité des perspectives économiques. La demande des consommateurs deviendrait exigeante et responsable : moins d'attention pour la marque et pour le superflu, plus pour la valeur d'usage et la qualité.

Pressions exercées sur l'environnement

Les différentes manières dont la consommation des ménages influence l'état et l'évolution de l'environnement sont évoquées dans d'autres chapitres de la deuxième partie de cet ouvrage : transports, occupation des terres, énergie, tourisme, etc. Nous ne retiendrons ici que l'exemple des déchets pour illustrer l'impact de la consommation des ménages sur l'environnement.

Les déchets ménagers

Sur l'ensemble des déchets produits annuellement en

France, la part des résidus municipaux (déchets des ménages et de la petite industrie) est de 5 % (30 millions de tonnes). Entre 1960 et 1990, on est passé de 220 à 358 kilogrammes par habitant et par an. Pour certaines agglomérations, telle Paris, les données disponibles montrent une augmentation de près de 50 % du tonnage collecté en soixante ans, de 1922 à 1984 (Pelchat, 1993). Le poids quotidien des déchets collectés est passé de 0,7 kilogramme par habitant à 1,3 kilogramme durant la même période en région parisienne. La progression, en France comme dans les autres pays industrialisés, est rapide. Selon les estimations du Credoc, si les tendances actuelles à l'accroissement des déchets se maintiennent, en 1995 les Français jetteront, en moyenne nationale, 1,2 kilogramme de déchets par jour (450 kilogrammes par habitant et par an). Cette progression est due, en grande partie, à la prolifération des emballages, qui représentent en France environ un tiers du total (33,5 % en 1990 contre 16,5 % en 1960). Il s'agit principalement de papier ou carton, des matières plastiques et du verre. Soixante treize pour cent des déchets dus aux emballages proviennent de la seule consommation alimentaire.

Outre le volume et la structure des déchets municipaux, c'est le caractère recyclable ou non des déchets qui a une importance particulière pour l'environnement. La valorisation des ordures ménagères

Les déchetteries

Les déchetteries sont des lieux spécialement aménagés dans lesquels les particuliers déposent leurs déchets encombrants (électroménager, literie) et des déchets spéciaux des ménages préalablement triés (bouteilles, papiers, cartons, médicaments, piles, huiles de vidange, pneus, etc.). Cette forme de collecte est apparue en 1984. Fin 1988 il y avait 250 déchetteries et environ 300 en 1990. En 1992, 434 déchetteries étaient recensées en France. Deux régions concentrent près de 30 % des déchetteries en France : Rhône-Alpes (77 déchetteries) et Pays-de-Loire (52). C'est la région Poitou-Charentes qui

arrive en première position selon le nombre de déchetteries (1,82) pour 100 000 habitants.

Sur les 303 déchetteries ayant répondu à l'enquête de l'Ademe (1992), 70 % sont gérées par des communes ou des Sivom. En ce qui concerne l'exploitation, elle est à 95 % privée ou en régie. Près de 47 % des déchetteries sont utilisées par des communes comprenant entre 10 000 et 50 000 habitants.

La fréquentation des déchetteries est difficile à apprécier. Le ratio de la fréquentation varie entre 0,1 visite par an à 5 visites par an et par habitant

d'après l'estimation des déchetteries fournie par plus de la moitié d'entre elles.

Sans qu'il soit possible aujourd'hui d'estimer le succès en termes de fréquentation de l'ensemble des déchetteries, le fait que leur nombre ait augmenté en dépit du coût supplémentaire qu'elles entraînent, peut présager des changements dans l'attitude des consommateurs vis-à-vis des déchets : prise de conscience de la toxicité de certains déchets ménagers et du problème général que le traitement des déchets représente pour les communes et pour l'environnement.

(le compostage, l'incinération avec récupération d'énergie, le recyclage) atteint 35 % du total en 1990. Le taux de recyclage des déchets les plus courants est relativement faible. Les taux de récupération et d'utilisation des papiers / cartons étaient respectivement de 34,3 et de 46 % en 1991 (Copacel), plus bas que ceux de l'Allemagne et des Pays-Bas, par exemple. Quant aux plastiques, seuls 10 % sont actuellement récupérés.

Pour tous les autres secteurs, il serait bon de mieux connaître la part des ménages dans les pressions sur l'environnement, de façon à pouvoir relativiser les discours sur la responsabilité en matière de dégradation de l'environnement. Les chiffres sont le plus souvent manquants ou imprécis. Seuls quelques éclairages peuvent

donner une idée de l'importance de la prise en compte des ménages dans les politiques de protection de l'environnement. Ainsi, pour la consommation de carburants : la part de l'essence sans plomb dans la consommation totale de carburants a été de 38 % en 1993. Même si elle augmente depuis quelques années, cette part est encore relativement faible si l'on considère que le prix de l'essence sans plomb est moindre et que la part des automobiles neuves ou récentes pouvant l'utiliser ne cesse de s'accroître. La pollution automobile représente environ 90 % des rejets totaux de plomb. Pour ce qui est des émissions dans l'air, la part imputable aux ménages concerne le secteur résidentiel et tertiaire, le chauffage urbain et les transports. Ces trois secteurs totalisent près

de 40 % des émissions de poussières, 27 % de dioxyde de soufre, 77 % de d'oxydes d'azote, et 58 % de gaz carbonique. Quant à la consommation d'eau par les ménages (collectivités locales), elle représente environ 40 % de la consommation totale d'eau. Les prélèvements des collectivités locales ont été jusqu'en 1992 en progression lente mais continue. On note une baisse de la consommation à 69,5 m³ par personne et par jour en 1992 contre 73,5 m³ l'année précédente. Une modification des comportements de consommation d'eau s'annonce, qui suppose une plus grande attention à la facture et une attitude de lutte contre le gaspillage (qui est probablement le résultat des discours de sensibilisation des années de sécheresse).

L'attitude des consommateurs

Le volume, la structure et les formes de la consommation ont un impact certain sur l'environnement. C'est ce troisième aspect qui nous intéresse ici, dans la mesure où la sensibilité environnementale des consommateurs peut induire des changements significatifs dans les façons de produire. Les anticipations des industriels sur les exigences de la législation de protection de l'environnement et la mise en conformité avec celle-ci sont les principales motivations des politiques d'environnement dans les entreprises. L'attitude des consommateurs – déduite à partir des sondages d'opinion et des études de marché – peut conduire néanmoins à

des changements complets de stratégie des entreprises. Cette interdépendance de l'offre et de la demande sur des marchés de plus en plus soumis aux fluctuations d'une demande exigeante et éclatée, alliée à une législation en prise avec les intérêts économiques et l'opinion publique, a pu amener à considérer l'environnement comme une « force industrialisante ».

D'engouement en désenchantement, avec plus ou moins de réussite, le « marketing vert » suppose bien l'existence chez les consommateurs d'un intérêt pour les problèmes d'environnement qu'il s'agirait de mettre à contribution comme argument dans la concurrence. Le consommateur sobre sinon morose des années 90 se laisserait même plus facilement convaincre par des arguments

« altruistes » que par des incitations faisant référence à la nouveauté d'un produit, par exemple.

Le choix de produits verts est un indicateur devenu classique de la « conscience écologique ». Les consommateurs français semblent s'intéresser autant que leurs voisins européens à la qualité environnementale des produits qu'ils achètent. Les Français sont 73 % à déclarer acheter (ou avoir l'intention de le faire) des produits respectant l'environnement, même s'ils sont plus chers, les Allemands le sont à 75 % et les Espagnols à 71 % (Eurobaromètre, 1992). Selon les sondages nationaux, ils sont aussi nombreux à vouloir payer un prix plus élevé pour des produits respectant mieux l'environnement. Il est difficile de vérifier de façon précise ce qui

Le produit a des garanties d'hygiène ou de sécurité

Le prix est compétitif

Le produit est fabriqué en France

Le produit porte un label de qualité

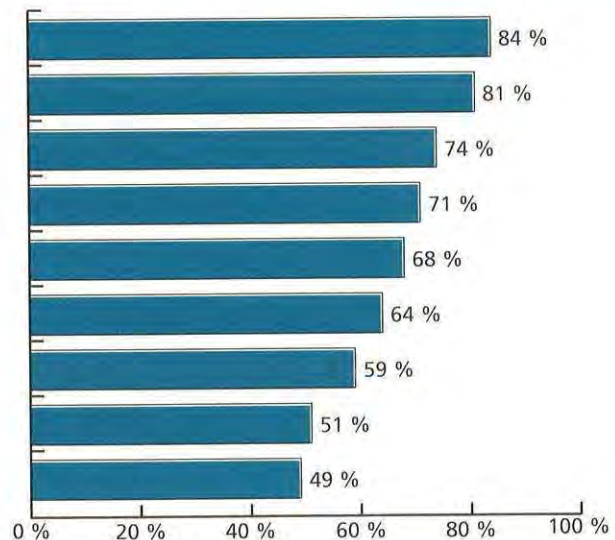
La marque vous inspire confiance

Le produit a des garanties écologiques

Le produit est fabriqué dans votre région

Le fabricant du produit soutient une cause humanitaire

Le produit est fabriqué en Europe



Source : Credoc, enquête consommation, janvier 1994.

Les raisons qui incitent à l'achat d'un produit

L'attitude des consommateurs face aux produits verts

Selon les analyses de O. Peixoto (Institut BVA), l'attitude face aux produits verts permet de distinguer cinq groupes parmi les consommateurs :

- 18 % d'éco-responsables, ils achètent tous les produits verts qui leur sont proposés et essaient les nouveaux ; ils affirment être prêts à payer

plus cher pour des produits respectueux de l'environnement ;

- 15 % d'éco-durs, impliqués dans l'écologie, ils sont très critiques quant au marketing vert, mais ils achètent les produits qui s'en réclament ;

- 25 % d'éco-désabusés, un peu plus optimistes que les éco-durs, ils achètent des produits verts s'ils s'insèrent dans leur univers de référence (mais

ils ne choisissent pas les produits verts techniques) ;

- 22 % d'éco-confiants, ils font confiance aux pouvoirs publics et aux industriels pour résoudre les problèmes d'environnement ; ils achètent les produits verts par hasard ;

- 20 % d'éco-distants, ils n'achètent pas de produits verts.

semble évident dans les enquêtes d'opinion. Les parts de marché des marques vertes sont confidentielles la plupart du temps. Selon une étude de la Sécodip, les lessives vertes n'auraient pas emporté plus de 1 % de parts de marché. Ce sont les liquides vaisselle qui réalisent le meilleur score. Dans la distribution, le nombre de produits verts proposé est stationnaire. Après une forte augmentation au démarrage, les produits de la gamme Monoprix vert n'enregistrent plus qu'une hausse de 8 % en 1992 (*L'Expansion*, janvier 1994).

Selon une enquête du Credoc, 58,2 % des consommateurs pensent acheter plus de « produits verts » dans les dix années à venir, et 27,5 % en acheter au moins autant, sans que l'on puisse savoir si cette attitude émane d'une anticipation sur la multiplication de ces produits dans l'avenir, ou d'une véritable attente des consommateurs. Dans la même enquête (1992), près de 90 % des consommateurs sont favo-

rables à un label « produit vert ». La méfiance quant à la véritable qualité environnementale des produits pourrait expliquer les réticences des consommateurs. Une enquête de l'université de l'Illinois montre que les consommateurs américains ont du mal à interpréter le langage des industriels ; plus de 50 % des personnes interrogées ne font pas la différence entre les termes « recyclé » et « recyclable ». Nous ne disposons pas des mêmes données pour la France, mais on peut supposer que les difficultés que rencontrent les consommateurs français sont comparables.

Des mesures ont été prises pour permettre aux consommateurs de faire un choix respectueux de l'environnement en connaissance de cause. Ainsi le label NF Environnement, lancé en 1992 a été octroyé aux peintures ainsi qu'aux sacs poubelles. D'autres industriels ont directement fait la démarche nécessaire à l'obtention de l'écolabel européen, dont les critères d'attribution sont sem-

blables à ceux du label NF Environnement (l'organisme français en charge de la procédure est, dans les deux cas, l'Afnor). Pour l'écolabel européen ce sont les machines à laver et les lave-vaisselle qui ont fait l'objet d'une attribution en 1993. En attendant que ces mesures aboutissent à des résultats visibles pour les consommateurs, ceux-ci ont à affronter la prolifération de produits se réclamant haut et fort de la protection de l'environnement.

5 LE RÔLE DES ASSOCIATIONS

Au cours des quinze dernières années, on estime qu'il s'est créé environ 40 000 associations pour défendre le cadre de vie, la nature et le patrimoine. Parmi ces 40 000 associations, 1 500 seulement auraient une vie réellement active, impliquant 200 000 adhérents dont environ 5 000

Les organisations non gouvernementales environnement françaises et américaines

Nom	Date de création	Budget (millions de francs)	Nombre d'adhérents
France			
Fondation Cousteau	1981	29	105 000
Greenpeace France	1971	10	membres : 31 000 donateurs réguliers : 40 000
World Wildlife Fund (WWF)	1961	22,2	cotisants : 45 000 (4 millions dans le monde)
France Nature Environnement (fédération)	1968 (sous ce nom depuis 1989)	6,7 (dont 1,6 MF de subventions publiques)	850 000 (adhérents, fédérations et associations)
Les Amis de la Terre	1971	2,5 (dont un tiers de subventions)	en France : 5 000 dans le monde : 700 000
Robin des bois	1985	3	1 800
Ushuaïa	1990	10,6 (dont 90 % de Rhône-Poulenc)	2 500
États - Unis			
National Wildlife Federation (NWF)	...	390	membres : 6,2 millions permanents : 800
World Wildlife Fund (WWF)	...	250	800 000
The Nature Conservancy	...	305	550 000
Sierra Club	...	155	500 000

Source : Agence d'Information sur l'environnement, mars 1993.

permanents. C'est presque toujours à l'occasion d'un problème environnemental particulier que les associations de défense de l'environnement (ADE) se constituent. Leurs caractéristiques varient cependant selon l'échelle à laquelle se déploie l'action. Selon une enquête qui portait sur 280 associations, la répartition des effectifs était la suivante :

- action d'intérêt local ponctuel (contre un projet, par exemple) 29 %;
- action d'intérêt focalisé (la protection d'une espèce ou d'un milieu) 30 %;
- action d'intérêt local diversifié (défense générale d'un site) 34 %;
- action pluridimensionnelle (dans le cadre d'un plan départemental ou régional, par exemple) 7 %.

Au risque de la démocratie participative

En France, la politique publique d'environnement est cogérée avec les ADE depuis le début des années 70. Par un décret du 7 juillet 1977, une procédure d'agrément donne aux ADE reconnues par les autorités des pouvoirs juri-

« Rivières et Bocages » de Basse-Normandie fait de l'écologie sociale

Créée en 1975 pour lutter contre les pollutions et sauvegarder l'espace rural, l'association « Rivières et Bocages » développe depuis 1985 des opérations conjuguant insertion, formation et entretien de la nature, susceptibles de déboucher à terme sur le développement d'emplois durables.

Les chantiers d'insertion permettent de faire travailler des chômeurs dans la nature et contribuent à améliorer les cours d'eau (91 kilomètres de rivière nettoyés en 1992), les dunes, les chemins (197 kilomètres restaurés en 1992), les haies (7 kilomètres replantés), etc. C'est ainsi qu'en 1992, plus de cent personnes en insertion sous contrat emploi-solidarité ont travaillé une semaine sur deux sous la

conduite d'un des sept permanents chefs de chantier. Ces chantiers ont été financés par l'État, les conseils généraux, divers établissements publics et les collectivités locales maîtres d'ouvrage. Les difficultés d'encadrer efficacement les actions de réinsertion dans le domaine de l'environnement ont conduit l'association à monter, dès 1991, une formation innovante (la première en France) qui a été reconduite depuis. C'est ainsi qu'environ une vingtaine des chefs d'équipe et chefs de chantier acquièrent pendant 9 mois (1 210 heures dont 257 en entreprise) une qualification leur permettant d'exercer un nouveau métier dans le domaine de l'entretien et l'aménagement de la nature. Si le taux d'embauche à

l'issue du stage est très important pour les chefs de chantier, en revanche l'avenir des personnes sous contrat emploi-solidarité est très hypothétique dans la quasi-totalité des cas. La difficulté de pérenniser l'insertion a amené « Rivières et Bocages » à proposer ses services pour approfondir cette réflexion de développement d'emplois durables en devenant l'un des 15 maîtres d'œuvre de l'opération nationale emploi-formation-environnement (le site retenu pour le projet de cette association est le bassin aval de la Sienne, fleuve côtier du département de la Manche).

Source : Diren Basse-Normandie.

diques et l'accès à des structures participatives. Formellement, les associations ont donc été instituées comme partenaires de la politique publique, avec subventions à la clé, pour mieux mettre en œuvre les décisions d'État face aux résistances des dirigeants économiques, des élus locaux ou de l'administration. Cette intention s'est cependant heurtée à des pratiques publiques qui, bien souvent, l'ont vidée de son sens. Dans l'ensemble, les associations sont plutôt perçues comme compliquant la prise de décision. C'est pourquoi on assiste souvent à des attitudes de rejet ou de marginalisation – voire d'instrumentalisation de celles-ci –, plutôt

qu'à des relations de coopération. À preuve le refus presque généralisé de confier à un responsable associatif l'accomplissement d'une enquête publique, bien qu'il en figure toujours un sur la liste dressée par département, et même s'il est professionnellement qualifié. Les pratiques des pouvoirs publics, telles qu'on peut les observer, conduisent donc à relativiser fortement l'ambition « participationniste » affichée.

L'insertion dans les pouvoirs locaux

Ce qui fonde la force sociale des ADE et leur assure leur crédibilité sur le terrain réside

dans leur capacité de mobilisation face aux différents niveaux de pouvoirs. Certains réseaux associatifs, et non des moindres, s'essayent aujourd'hui à de nouvelles alliances, principalement avec les collectivités territoriales. En effet, l'interaction avec les autorités locales s'impose depuis la décentralisation et le net retrait de l'État de domaines comme l'aménagement et l'action urbaine. On assiste donc au développement des démarches partenariales à tous les niveaux de la vie locale, municipale, départementale et régionale. Les comités, commissions ou consultations « environnement » prolifèrent et les associations s'y investissent de plus en plus.

Leur poids et leur efficacité s'apprécient désormais dans une large mesure à l'aune du rapport de forces qu'elles entretiennent avec les collectivités territoriales.

En fin de compte, les associations se trouvent confron-

tées à un choix : soit elles canalisent leurs capacités mobilisatrices vers la constitution d'un relais d'influence qui tend à les assimiler à une structure parapublique ; soit elles préservent leur autonomie, au prix d'une faible institutionna-

lisation. En réalité ce n'est peut-être pas en terme de dilemme participation-intégration / autonomie-protestation que le problème se pose, mais dans la combinaison de ces deux registres d'action selon les moments et les lieux.

Pour en savoir plus

ANTOINE (J.), VALADE (H.), *Les Enquêtes d'opinion sur l'environnement*, rapport Cesem, Ifen, avril 1993.

BERLAN-DARQUE (M.), COLOMB (Ph.), GUERIN-PACE (F.), « **Perceptions de l'environnement** », *Population et Sociétés*, bulletin mensuel d'informations de l'Ined n° 280, juin 1993.

BOY (D.), *Écologistes, les frères ennemis : le vote éclaté*, sous la direction de Ph. Habert, P. Perrineau et C. Ysmal, Presses de la FNSP-Figaro, 1992.

Collectif, « **Où en est la consommation aujourd'hui** » ?, Credoc, *Cahier de recherche* n° 46, avril 1993.

Communication écologique et culture environnementale : la nature en politique, L'Harmattan-Descartes, 1993.

Consommation et modes de vie : vers une consommation engagée, Credoc, n° 75, mars 1993.

DUFOUR (A.), *La dégradation de l'environnement : des opinions aux actions*, Credoc, Collection des rapports n° 107, octobre 1991.

Les Européens et l'environnement, Commission des communautés européennes, Eurobaromètre 1992.

HAMMER (B.), *Les Français et l'environnement : agoramétrie, sémiométrie, euro-sociostyles*, Grets, EDF-DER, mai 1993.

Insee, *La Consommation des ménages en 1992*, Résultats n° 47-48.

Insee, *Tableaux de l'économie française*, 1992-1993.

PEIXOTO (O.), *Les Français et l'environnement*, Les Éditions de l'environnement, 1993.

PELCHAT (M.), *Rapport sur les problèmes posés par les déchets ménagers*, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, janvier 1993.